CONTRÔLES

Afin de veiller au respect des engagements pris par le propriétaire, un contrôle est assuré par les services de la Commune. À l'échéance du 18e mois et du 36e mois après l'accord de l'aide, le propriétaire devra fournir :

- l'attestation de domicile du locataire de moins de 3 mois ;
- la copie des quittances de loyer.

En cas de changement de locataires au cours des 3 ans, le propriétaire devra fournir le nouveau bail de location. Le nouveau bail devra respecter le niveau de loyer maximum fixé.

Si au cours de la période d'engagement, il est constaté que le bien fait l'objet d'une location saisonnière, l'aide ne sera pas versée. Le propriétaire devra rembourser la totalité des sommes perçues. Le propriétaire qui détournera l'objet de l'aide ne pourra pas demander à en bénéficier de nouveau.

ALLER PLUS LOIN

Le Guichet Unique de Rénovation de l'Habitat

Un accompagnement pour votre projet de rénovation

Votre logement a besoin de rénovation avant sa mise en location ? Besoin de conseils gratuits, neutres et indépendants ? Prenez rendez-vous auprès du Guichet de l'Habitat : Des permanences ont lieu tous les mois sur L'île d'Yeu.

Tel. 02 51 08 80 88 - yeu.guichet.habitat@gmail.com

L'Agence d'Information sur le Logement et l'Énergie de Vendée (Adile)

Des experts sur le Logement à votre service

Agréée par l'État, l'ADILE vous offre un conseil gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement. Vous trouverez sur leur site internet des informations sur les droits et obligations du bailleur, des documents types, des outils de calculs et des documentations détaillées.

www.adil85.org - Tel. 02 51 44 78 78 - contact@adil85.org

La Garantie Visale

Un dispositif pour garantir le paiement des loyers

Véritable solution de sécurisation, la garantie Visale offre aux propriétaires une assurance contre les loyers impayés et un garant fiable aux locataires. Gratuite, la demande de garantie Visale s'effectue en ligne via une plateforme dédiée :

www.actionlogement.fr/la-garantie-visale

AIDE FINANCIÈRE à la remise en location à l'année

Loi Informatique et Libertés : Les informations recueillies dans le cadre de ce dispositif sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de L'île d'Yeu pour instruire la demande d'aide et seront conservées 5 ans à compter de leur collecte.
Les demandeurs peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, les demandeurs peuvent contacter la mairie de L'île d'Yeu au 02 51 59 45 45 ou par email à l'adresse : dpo@ile-yeu.fr.

Mairie de L'Ile d'Yeu - Service Habitat
Tél. 02 72 75 01 62
habitat@ile-yeu.fr

MAIRIE DE L'ILE D'YEU

La commune de l'Île d'Yeu est confrontée à une pénurie de logements abordables et un nombre croissant de ménages qui n'arrivent plus à se loger à l'année. C'est pourquoi la mairie de L'Île d'Yeu a mis en place un dispositif d'aide financière*, visant à inciter les propriétaires de logements privés à proposer leur bien en location à l'année.

ÉLIGIBILITÉ

Vous êtes propriétaire*...

- d'un logement vide de meuble ou meublé

et

ce logement est...

- classé A, B, C, D, E ou F en matière de performance énergétique

Vous vous engagez à louer votre bien à l'année à un loyer abordable pendant une durée minimale de 3 ans**

Vous êtes éligible à l'aide à la remise en location à l'année !

*Aide ouverte aux propriétaires personnes physiques ou aux sociétés civiles immobilières (SCI) dans la limite de deux logements par propriétaires. **Ne peuvent pas prétendre à ce dispositif :** les propriétaires louant déjà leur logement à l'année, les propriétaires louant un logement à une personne morale pour ses salariés et les propriétaires ayant un lien de filiation descendant avec le preneur.
**Loyer inférieur à 13€/m2 auquel s'applique un coefficient multiplicateur (0,7 + 19/surface)

MONTANT DE L'AIDE

Part fixe
5000 €

+

Part variable
30 €
par m² habitable

Aide plafonnée à 8000 € par logement,
accordée dans la limite des crédits annualisés inscrits pour ce dispositif.

Exemple

Pour un logement d'une surface habitable de 50 m², l'aide versée sera de :

Part fixe		Part variable		Total
5000 €	+	30 € x 50	=	6500 €

*Selon la délibération n°18/06/129 du 18/06/2024. Document actualisé le 27/06/2024.

VERSEMENT DE L'AIDE

ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3
2000 € de la part fixe à la signature de l'accord	**2000 €** de la part fixe après 18 mois	**1000 €** de la part fixe au terme des 3 ans.
	moitié de la part variable après 18 mois	**moitié** de la part variable au terme des 3 ans.

PROCÉDURE D'OBTENTION

1 Prise de contact avec le Service Habitat de la commune pour bénéficier d'un premier niveau d'information :

Mairie de L'Ile d'Yeu - Service Habitat
11 quai de la Mairie, 85350 L'Ile d'Yeu
Tél. 02 72 75 01 62 - habitat@ile-yeu.fr

2 Dépôt du dossier complet auprès du Service Habitat. Pour chaque logement concerné, un dossier devra être complété.

Dans le cas où le logement fait l'objet de travaux de rénovation énergétique accompagné par le Guichet Unique de Rénovation de l'Habitat, le dossier est à déposer aux conseillers des associations Elise ou SOLIHA.

3 Le dossier est instruit dans un délai de 60 jours à compter de la réception du dossier complet.

Justificatifs et pièces à fournir

- Le formulaire de demande complété, paraphé et signé
- Le dernier avis de Taxe Foncière du logement concerné ou un extrait de l'acte de propriété
- Justificatif de l'occupation antérieure du logement,
- Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) ou Attestation de respect de la RT 2012 ou RE 2020
- Le bail d'habitation signé des deux parties
- Le RIB du propriétaire
- La pièce d'identité du propriétaire
- Livret de famille - en cas de lien de filiation

Exemple

Echéancier des versements d'une aide financière pour la location à l'année d'un bien de 50m², après instruction du dossier et signature de l'accord entre le propriétaire et la mairie :

ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3
2000 €	2750 €	1750 €